# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 21 novembre 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR: INTE1731322A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 14 novembre 2017 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

#### Arrêtent:

**Art. 1**er. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ciaprès, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 novembre 2017.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Pour le ministre d'Etat et par délégation : Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, J. WITKOWSKI

Le ministre de l'économie et des finances, Pour le ministre et par délégation : Le chef du service du financement de l'économie, C. BAVAGNOLI

Le ministre de l'action et des comptes publics, Pour le ministre et par délégation : Le sous-directeur, F. DESMADRYL

## **ANNEXES**

#### ANNEXE I

## COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

## DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016

Communes de Biozat, Isle-et-Bardais (1), Saint-Didier-la-Forêt (1), Saint-Yorre.

## DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016

Commune de Sainte-Croix-Volvestre (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Saint-Jean-d'Aigues-Vives (1).

## DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Communes de Cavanac (1), Narbonne (1).

#### DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Communes de Penne-sur-Huveaune (La).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Saint-Antonin-sur-Bayon (2).

## DÉPARTEMENT LA HAUTE-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016

Communes de Fronton, Plaisance-du-Touch, Plan (Le), Saint-Sauveur.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Communes d'Aureville, Lagarde (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Montesquieu-Volvestre.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Communes de Beaufort, Villate.

#### DÉPARTEMENT DU GERS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016

Communes de Roquelaure-Saint-Aubin, Sainte-Mère, Sarrant.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016

Communes d'Aurimont, Bonas, Castéra-Verduzan, Crastes, Miélan, Moncassin, Ordan-Larroque, Préchac, Puycasquier, Roquelaure, Rozès, Sabaillan, Saint-Jean-le-Comtal.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Labarthe.

#### DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016

Commune de Thionville (2).

#### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 septembre 2015

Commune de Mont-Bernanchon (1).

## DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016

Communes d'Aubière (1), Orcet (1).

#### DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Ponteilla (1).

## DÉPARTEMENT DU TARN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016

Communes de Donnazac, Puycelsi.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Communes de Lamillarié, Saint-Genest-de-Contest, Saliès.

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016.

Commune de Marsac.

### DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Communes d'Ansouis (1), Robion (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Communes de Lioux (1), Vedène (1).

#### ANNEXE II

#### COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

#### DÉPARTEMENT DE L'AIN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Beauregard.

#### DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Rochette (La).

#### DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016

.Commune de Surgères.

#### DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016

Commune de Luce.

#### DÉPARTEMENT DU GARD

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Communes de Foissac, Salazac.

#### DÉPARTEMENT DU GERS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Saint-Puy.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Cannet.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2016

Communes de Justian, Labarthète.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Manciet.

### DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Gajac.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Communes de Cabanac-et-Villagrains, Villegouge.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Savignac-de-l'Isle.

## DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Chaveignes.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Larçay.

#### DÉPARTEMENT DES LANDES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Pimbo.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Parleboscq.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Cère.

## DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Communes de Cour-Cheverny, Moisy.

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Saint-Maurice-sur-Fessard.

#### DÉPARTEMENT DU LOT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016

Commune de Lamothe-Fénelon.

#### DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Saint-Caprais-de-Lerm.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Commune d'Argenton.

## DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Chemillé-en-Anjou.

## DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Morhange.

#### DÉPARTEMENT DU NORD

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Sailly-lez-Cambrai.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Morbecque.

## DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Bazoches-sur-Hoëne.

#### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016

Commune de Mont-Bernanchon.

#### DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Tassin-la-Demi-Lune.

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Communes de Fontaine-le-Port, Soignolles-en-Brie.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

#### DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Communes d'Auty, Castelsagrat.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Communes d'Albias.

## DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Mondragon.

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016

Commune de Sucy-en-Brie.